

COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE

Association

7 rue Edouard Pons
13006 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE

Association

7 rue Edouard Pons
13006 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association des Compagnons Bâtisseurs Provence,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Compagnons Bâtisseurs Provence relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

CR

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes résultant des changements de réglementations comptables suivants ANC 2022-06 modifiant le plan comptable général, ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) spécifié dans l'annexe.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CR.

5. VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

CR

Carine RIGAUX
Commissaire aux comptes inscrit Auprès la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 28 mai 2026

Carine Rigaux
Commissaire aux comptes



La Roseaie – 20, Traverse de la Buzine – 13011 Marseille
☎ : 04.91.34.63.43 ☎ : 04.91.34.63.80
e-mail : carine.rigaux@somara.fr
SIRET : 420 616 823 00035 – APE : 6920Z

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 231	8 747	1 484	2 984
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	3 805		3 805	3 805
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	39 000		39 000	39 000
	Constructions	351 000	151 411	199 589	217 139
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	23 756	22 771	985	762
	Autres immobilisations corporelles	457 820	362 819	95 001	120 834
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	15 872		15 872	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	6 473		6 473	6 351
	Prêts	47 893		47 893	47 893
	Autres immobilisations financières	11 193		11 193	11 371
	TOTAL (II)	967 044	545 748	421 296	450 138
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	120 145		120 145	85 313
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 539 812		2 539 812	749 620
	Charges constatées d'avance	3 448		3 448	2 666
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	910 788		910 788	842 696
	TOTAL (III)	3 574 192		3 574 192	1 680 296
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	4 541 236	545 748	3 995 488	2 130 434

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

59 086

(2) dont créances à plus d'un an

CR.

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Total des fonds propres (situation nette) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Total des autres fonds propres Total des fonds propres	31/12/2025	31/12/2024
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public Total des fonds reportés et dédiés	206 000	219 000
		206 000	219 000
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges Total des provisions	152 345	154 856
		152 345	154 856
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance Total des dettes (1)	228 552 870 22 550 292 329 140 559 2 049 864	282 190 12 342 40 851 293 268 176 658 53 000
		2 734 724	859 963
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		3 995 488	2 130 434
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 734 724	631 411
(2) Dont emprunts participatifs			

CR

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	235	177
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	416 151	577 117
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 316 333	2 565 649
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	32 219	1 127
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	267 682	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 512	
	Utilisations des fonds dédiés	219 000	111 900
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	7 095	466
Total des produits d'exploitation		3 261 226	3 256 437
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	710 841	674 551
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	165 201	160 642
	Salaires	1 516 636	1 480 997
	Cotisations sociales	602 885	611 223
	Dotation aux amortissements et dépréciations	52 710	50 677
	Dotation aux provisions		51 945
	Reports en fonds dédiés	206 000	219 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 726	3 778
Total des charges d'exploitation		3 257 000	3 252 814
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 227	3 622

CR

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 227	3 622
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		3 178
	Autres intérêts et produits assimilés	9 818	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		9 818	3 178
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 997	4 889
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	587	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		4 583	4 889
RESULTAT FINANCIER		5 235	(1 711)
RESULTAT COURANT avant impôts		9 461	1 911
	Produits exceptionnels		35 484
	Charges exceptionnelles		29 796
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 687
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 271 044	3 295 098
TOTAL DES CHARGES		3 261 583	3 287 500
EXCEDENT ou DEFICIT		9 461	7 598
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

CR.

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **3 995 488** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **3 271 044** euros
 - un total charges de **3 261 583** euros
 - dégage un résultat de **9 461** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CR.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 995 488 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 271 044 euros** et un total **charges de 3 261 583 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 9 461 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

CHANGEMENT COMPTABLE

Changement de méthode comptable :

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants :

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général) ;
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur :

- La définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- Le plan des comptes ;
- Les modèles d'états financiers

Les principales méthodes utilisées sont :

CR.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CR

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	14 036					14 036
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 036					14 036
CORPORELLES	Terrains	39 000					39 000
	Constructions sur sol propre	351 000					351 000
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	23 161		595			23 756
	Instal., agencement, aménagement divers	105 652		14 190		14 190	105 652
	Matériel de transport	264 181		40 641		39 655	265 167
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	80 532		7 376		906	87 001
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			86 200		70 327	15 872
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		863 526		149 002		125 078	887 449
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 351		122			6 473
	Prêts et autres immobilisations financières	59 263		15 164		15 341	59 086
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65 614		15 286		15 341	65 559
TOTAL		943 176		164 287		140 420	967 044

CR

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			7 247	2 250	750	8 747
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			7 247	2 250	750	8 747
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			133 861	43 875	26 325	151 411
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			22 400	922	551	22 771
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			36 213	16 541	7 315	45 439
	Matériel de transport			223 082	88 145	69 880	241 347
	Matériel de bureau, mobilier			70 235	13 429	7 631	76 033
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			485 791	162 912	111 703	537 001	
TOTAL				493 038	165 162	112 453	545 748

CR

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		186 469	186 469	
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	154 856	697	3 208	152 345
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	154 856	187 166	189 677	152 345
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	154 856	187 166	189 677	152 345
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				2 512	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

CR.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	47 893	47 893	
	Autres immobilisations financières	11 193	11 193	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	120 145	120 145	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	8 534	8 534	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	12 567	12 567	
	Divers	2 343 549	2 343 549	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	30 110	30 110	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	145 052	145 052	
	Charges constatées d'avance	3 448	3 448	
	TOTAL DES CREANCES	2 722 490	2 722 490	
Prêts accordés en cours d'exercice		14 755		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		14 755		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	228 552	228 552		
	Emprunts et dettes financières divers	870	870		
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 550	22 550		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	119 781	119 781		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 299	153 299		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 249	19 249		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	140 559	140 559		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 049 864	2 049 864		
	TOTAL DES DETTES	2 734 724	2 734 724		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		612 675			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		665 049			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

CR

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	219 000		13 000			206 000	
FONDS DEDIES							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	219 000		13 000			206 000	

CR

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste " Fonds dédiés ". Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charge dans le poste " engagements à réaliser sur ressources affectées ", les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste " report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ", la reprise des sommes inscrites en fonds

CR

Annexe libre

PRODUITS A RECEVOIR

Autres créances	22 424
UNIFORMATION	17 433
TOTAL	39 857

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 611
TOTAL	66 611

SUBVENTIONS D ' EQUIPEMENT

Sont inscrites à ce poste les subventions reçues utilisées pour l'acquisition d'un actif.
Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.

CR.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES D EXPLOITATION		3 448	3 448
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			 3 448

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PRODUITS D EXPLOITATION		2 049 864	2 049 864
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL		CR	2 049 864

--

Annexe libre 2

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Divers emprunts 228552

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global de rémunérations de toute nature versé aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société a été de **249118** euros pour l'exercice 2025, selon ci-dessous :

-Anne Claire BEL SANTINI	52836
-Nathalie CASTAN	50543
-Francine KEIBER	67466
-Céline BERTAUX	39145
-Mélina FOUBERT	39128

UR-

Carine RIGAUX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE

7, Rue Edouard Pons
13006 MARSEILLE

N° Siret : 319 050 167 00083 Code APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les Conventions et Engagements Réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2025

La Roseaie – 20, Traverse de la Buzine – 13011 Marseille
☎ : 04.91.34.63.43 📠 : 04.91.34.63.80
e-mail : carine.rigaux@somara.fr
SIRET : 420 616 823 00035 – APE : 6920Z

Carine RIGAUX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

« Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés à l'Assemblée Générale des COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE »

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice visée à l'article L 612-5 du code de commerce.

Marseille, le 28 mai 2026



Carine RIGAUX
Commissaire aux Comptes Inscrit
Auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

La Roseraie – 20, Traverse de la Buzine – 13011 Marseille
☎ : 04.91.34.63.43 📠 : 04.91.34.63.80
e-mail : carine.rigaux@somara.fr
SIRET : 420 616 823 00035 – APE : 6920Z